



# COMMUNE DE VINÇA

## ARRETE DU MAIRE

**n° 240715-079: portant réglementation de la circulation Corredor dels Barris, en agglomération.**

**Le Maire de la Commune de Vinça,**

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1 à L 2213-4,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

**Vu** la demande formulée par Madame Sandra JUANAMAS, domiciliée 43bis rue du Barris, 66320 VINÇA, en date du 11 juillet 2024 pour la réalisation de travaux sur sa façade située corredor del Barris, bien cadastré AC 192, du 24 juillet 2024 au 26 juillet 2024 inclus.

**Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité du propriétaire, des employés et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : du 24 juillet 2024 au 26 juillet 2024 inclus**, la circulation sera interdite, corredor del Barris, sur la portion allant de l'avenue de la Gare au droit de la parcelle AC187 (passage vers la rue du Barris) ;

**ARTICLE 2** : La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

**ARTICLE 3** : le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt et les Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Vinça, le 17 juillet 2024.

**Le Maire,  
Bruno GUÉRIN.**

